



ON DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT
DEVE - 2007 - 116

Objet : **Plan Climat de Paris**

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

Le dérèglement climatique représente un des défis majeurs du 21^e siècle. L'impact du changement climatique se fait sentir à des niveaux aussi divers que l'agriculture, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion accélérée des zones côtières, l'intensité croissante des catastrophes naturelles, la disparition accélérée des espèces et la propagation de maladies à vecteurs.

Si le réchauffement climatique est enclenché, il s'aggrave chaque jour en raison des émissions de gaz à effet de serre (GES) dues aux activités humaines et notamment la consommation de combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon). Les conséquences du réchauffement sur l'environnement et la vie des hommes sont difficiles à établir avec une grande précision, mais on peut d'ores et déjà prévoir qu'une augmentation de plusieurs degrés de la température moyenne à la surface du globe d'ici la fin du siècle devrait induire, dans notre hémisphère, une pluviométrie élevée au nord et plus de sécheresse au sud, avec des bouleversements profonds de l'organisation socio-économique actuelle.

Ainsi, l'enjeu mondial de l'effet de serre implique l'engagement de tous. C'est pourquoi j'ai décidé en juin 2005 d'élaborer un Plan Climat territorial pour Paris

Suite à la signature de la convention de Rio en 1992 et du Protocole de Kyoto en 1997, le Plan National de Lutte contre le Changement Climatique, puis le Plan Climat de niveau national ont fixé un objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre en France d'ici 2050.

Dans de nombreux pays, les collectivités territoriales se saisissent de cette question et commencent à mettre en œuvre des politiques novatrices, s'affirmant ainsi comme des acteurs-clés de la lutte contre les dérèglements climatiques. Elles sont des maillons essentiels par leurs liens directs avec les citoyens, par leur pouvoir de décision sur des infrastructures ayant de longues durées de vie (bâtiments et infrastructures de transport) et par leur rôle d'organisation du territoire. On peut citer, outre Paris, parmi les métropoles engagées, Londres, New York, Rotterdam, Zurich ou encore Stockholm.

Il apparaît essentiel, pour une avancée significative sur la question, que la population soit pleinement partie prenante. Une démarche participative et innovante a été impulsée dès juillet 2006, en associant les citoyens résidant ou travaillant à Paris et les acteurs socio-économiques dans l'élaboration de ce programme d'action. Cette concertation, approfondie tant sur le plan quantitatif que qualitatif (plus d'un millier de personnes, des centaines d'heures de débats ou travail en commun), a donné lieu à une restitution sous la forme d'un Livre Blanc (publié sous forme de synthèse et consultable in extenso sur paris.fr).

C'est à partir de ces propositions et dans la continuité du plan local d'urbanisme et de son projet d'aménagement et de développement durable, du plan de déplacements de Paris, du futur plan de prévention déchets et dans le cadre d'élaboration de l'Agenda 21 municipal que les grandes orientations du Plan Climat de Paris ont été dessinées.

La Ville formalise dans ce Plan Climat ses orientations en terme de réduction de gaz à effet de serre, secteur par secteur, dans ses champs de compétence, mais aussi dans des domaines où elle intervient comme organisatrice du territoire et comme mobilisatrice des acteurs. Ce Plan se nourrit des actions déjà engagées dans les domaines des déplacements, des déchets, des démarches de qualité environnementale des bâtiments, qui constituaient déjà autant d'axes de la politique municipale allant dans le sens d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Plan Climat de Paris est la première étape d'un travail dans une stratégie « facteur 4 » partagée. Il constitue un document ambitieux et engagé, qui fixe les objectifs, les enjeux et les conditions du succès.

Plusieurs délibérations subséquentes vous seront proposées pour la mise en application des différentes mesures proposées, aujourd'hui même et dans les mois à venir. Elles concernent à ce stade la mise en place du Programme d'Intérêt Général pour les bâtiments, le renforcement du réseau parisien d'information sur les économies d'énergie « Espaces Info-Energie », une bonification de Coefficient d'Occupation des Sols pour favoriser la construction de bâtiments faiblement consommateurs et le développement des énergies renouvelables, une convention avec les professionnels du bâtiment pour le développement d'un savoir-faire et d'outils visant les économies d'énergie dans les bâtiments, un projet de plantation en vue d'une compensation carbone.

Le plan d'actions : modalités d'élaboration et grandes lignes

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de Paris

Pour établir une stratégie d'action en faveur du climat, la Ville de Paris a lancé dès 2005 une étude pour évaluer les gaz à effet de serre émis par sa propre administration et par l'ensemble des activités parisiennes. Sa publication est une première dans une grande ville française.

Utilisant pour la première fois l'outil Bilan Carbone™ développé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), cette évaluation a permis d'améliorer la connaissance de l'impact environnemental du territoire, de hiérarchiser et d'orienter les réflexions pour l'élaboration du Plan Climat.

À l'échelle parisienne, trois secteurs émettent, hors tourisme, à part égale, 80 % du bilan global : la consommation énergétique des bâtiments, le transport des personnes et le transport des marchandises.

Les bâtiments parisiens consomment annuellement près de 35.000 GWh d'énergie, soit l'équivalent de la production annuelle de quatre centrales nucléaires, selon une étude réalisée en 2005 pour la Ville de Paris par le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie (CEREN). Cela regroupe les consommations d'énergie (chauffage, électricité, production d'eau chaude) de tout le bâti parisien, qu'il s'agisse des locaux résidentiels, tertiaires ou commerciaux. Le bilan carbone établit à 6,4 millions teqCO₂ le niveau des émissions de gaz à effet de serre. Cela est en partie dû à une consommation énergétique élevée dans un bâti souvent ancien et mal isolé prépondérant à Paris. Le secteur tertiaire est aussi un grand consommateur d'énergie en raison de son mode de chauffage et d'éclairage, ainsi que du développement de la climatisation.

Le transport est également un secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre puisque très dépendant du pétrole. **Les transports des résidents** (y compris aérien), des travailleurs et des personnes en transit émettent 6,4 millions de tonnes de CO₂ et cela malgré un réseau de transports en commun extrêmement dense et performant qui ne contribue (taxi compris) qu'à hauteur de 100.000 tonnes de carbone (367.000 teqCO₂) pour 3 milliards de personnes transportées par an.

Le transport des marchandises consommées ou transitant par les plates-formes logistiques intra-muros génère plus de 6,4 millions teqCO₂. Chaque année, plus de 30 millions de tonnes de marchandises entrent ou sortent de Paris.

En contrepartie, par la photosynthèse des végétaux absorbant le gaz carbonique de l'atmosphère, les bois parisiens constituent deux puits de carbone qui ne peuvent toutefois absorber que 10 100 teqCO₂. Les jardins et parcs sont jugés neutres, les émissions liées à leur entretien compensant leur absorption par les végétaux qu'ils abritent.

Dans le Bilan Carbone™ du territoire parisien, il convient aussi de prendre en compte le tourisme. Paris attire un nombre important de visiteurs pour des raisons professionnelles ou de loisirs. Le tourisme constitue la

première activité économique de la capitale. Le secteur des visiteurs est ainsi le plus fort contributeur à l'effet de serre, une part importante de ces visites se faisant en avion, moyen de transport le plus émetteur.

Le bilan carbone de l'administration de la Ville de Paris

Un Bilan Carbone™ portant sur l'ensemble de l'activité municipale a été réalisé. Il évalue les émissions des 3000 bâtiments municipaux (mairies, bâtiments administratifs, écoles, crèches, services sociaux, équipements sportifs), celles des transports et véhicules municipaux, ainsi que des matériaux acquis par la Ville...

Au total, 253.000 teqCO₂ sont émises annuellement par l'activité des services municipaux. La moitié de ces émissions de gaz à effet de serre est liée à l'exploitation des bâtiments (chauffage, consommation d'eau chaude et d'électricité) et à l'éclairage public. Viennent ensuite les matériaux et équipements acquis par la Ville (qui ont nécessité des émissions de gaz à effet de serre pour leur élaboration et leurs transports), puis les véhicules techniques et de service de la Ville. Les trois autres postes d'émission ont une importance moindre : les émissions liées à la construction des bâtiments et des équipements (dont la comptabilisation est étalée sur leur durée d'usage), la climatisation de certains locaux (dont l'importance va croissante) et la gestion des déchets.

En conclusion, Paris dispose pour la première fois d'une évaluation de son niveau de responsabilité en matière d'émission de gaz à effet de serre. Les estimations dégagées par cette longue étude ont permis de hiérarchiser et d'orienter les actions de la Ville pour son Plan Climat. Réévalué tous les 5 ans, le Bilan Carbone™ sera un véritable indicateur de suivi pour mesurer l'effet des actions engagées et les adapter, le cas échéant.

La concertation, pierre angulaire du Plan Climat de Paris

Une démarche innovante de concertation a été engagée pour s'assurer de la mobilisation de tous dans la lutte contre le changement climatique. Associant des professionnels, des associations, des représentants de l'administration et de nombreux citoyens, résidant ou travaillant à Paris, cette concertation active a permis de dégager un ensemble de propositions restituées dans un Livre Blanc publié en février 2007.

Cette démarche ambitieuse a reposé sur différents volets :

• L'information

Entre juin et octobre 2006, l'exposition « Énergies mode d'emploi : le Paris du 21^e siècle » a présenté à 100 000 visiteurs des pistes permettant de relever le défi climatique.

Une rubrique sur le changement climatique a été ouverte sur le site Internet de la Ville. Au cours de l'automne, elle a recueilli 250 contributions proposant des idées de lutte contre le réchauffement climatique.

Des conférences-débats, organisées de juin 2006 à janvier 2007 dans les mairies d'arrondissement qui en ont exprimé le souhait, ont permis à plus d'un millier de personnes de débattre sur le thème du réchauffement climatique.

• Les ateliers d'élaboration du Livre Blanc

Des ateliers thématiques ont été réunis, durant l'automne 2006, sur 8 grands thèmes ayant un impact direct sur le changement climatique : le bâtiment, les activités économiques, le transport de personnes, le transport de marchandises, la consommation et les déchets, la coopération, l'adaptation du territoire à l'évolution du climat et enfin l'éducation, la sensibilisation et la formation. Ces ateliers de réflexion ont réuni régulièrement plus de 200 personnes. Il s'agissait d'une part d'une centaine de citoyens volontaires (inscrits sur le site de la Ville de Paris ou par le 3975), et, d'autre part, d'acteurs clés du territoire (la RATP, le STIF, les fournisseurs d'énergies, des transporteurs, des commerçants, etc.), de représentants du Conseil de Paris et de l'administration parisienne. Au cours d'une centaine heures de travail collectif, tous les moyens ont été étudiés et débattus dans l'objectif de diviser d'un facteur 4 d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre. Une séance de clôture, le 15 janvier 2007, a permis la restitution de cette concertation. Tout au long de ce processus, les comptes rendus des ateliers et enfin la synthèse de ces échanges ont été mis en ligne sur le site de la Ville.

Le résultat direct du travail de ces ateliers a été l'écriture et la publication du Livre Blanc, première étape d'une mobilisation indispensable pour lutter contre le changement climatique. Le Plan Climat de Paris fixe l'engagement de la Ville pour répondre à cette expression citoyenne. Toutes les propositions n'ont pu être

intégrées, certaines devront encore mûrir, faire l'objet de compléments d'études et de concertations avec les différents acteurs. De nouvelles pistes ou modalités d'action devront aussi être imaginées.

Une instance citoyenne de suivi permettra de poursuivre ce travail participatif.

Une instance restreinte, le Club Climat, a également été mise en place. Elle permettra de réunir régulièrement les différents acteurs qui ont accompagné la Ville dans le processus d'élaboration du Plan Climat (institutions publiques, organismes de transport, banques, professionnels du bâtiment...).

Les grands objectifs du Plan Climat de Paris

Le Plan climat qui vous est soumis engage la Ville de Paris dans une démarche de facteur 4 pour réduire l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre à Paris de **75% en 2050 par rapport à 2004**.

Dans ce cadre, la Ville de Paris se doit d'être exemplaire et particulièrement performante pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité municipale. Le Plan Climat fixe, pour ces émissions de la Ville, les objectifs intermédiaires ambitieux suivants, à l'horizon 2020 par rapport 2004 :

- 30% de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 30% de réduction des consommations énergétiques du parc municipal et de l'éclairage public ;
- 30% de consommation énergétique provenant des énergies renouvelables.

Pour l'ensemble des émissions du territoire parisien, le Plan Climat dépasse les objectifs européens. Il se fixe d'atteindre à l'horizon 2020 par rapport à 2004 :

- 25% de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 25% de réduction énergétique des consommations du territoire
- 25% de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables.

Les propositions d'actions sont déclinées par secteur sous trois angles correspondant à des niveaux de compétences et de responsabilité différents de la Ville de Paris :

- Paris Ville exemplaire, sur son domaine de compétence directe,
- Paris, Ville organisatrice et aménageuse du territoire et incitatrice vis-à-vis des autres acteurs,
- le rôle nécessaire de l'Etat et des autres acteurs afin d'assurer le succès du Plan Climat de Paris

Les domaines d'actions du Plan

• Le bâti

Sur son patrimoine, la Ville s'engage dans un plan de rénovation ambitieux qui s'appuiera sur un diagnostic énergétique de ses 3000 équipements municipaux. Toutes les facettes énergétiques seront traitées : isolation, système de chauffage, éclairage des bâtiments et de la voie publique. Les personnels seront aussi sensibilisés et formés pour optimiser tous les usages énergétiques. Le recours aux énergies renouvelables sera largement développé dans toutes les opérations de rénovation et de construction. L'innovation sera encouragée.

Pour le logement social, où la réduction des charges de chauffage est particulièrement nécessaire pour les familles aux revenus modestes, un grand plan de réhabilitation prévoit des objectifs de réduction de consommation énergétiques ambitieux (30% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 2004). Cela implique une mobilisation conjointe de la Ville, des bailleurs, de la Région et de l'Etat

Pour le bâti privé, afin de mieux sensibiliser les Parisiens et de repérer les plus forts potentiels de réductions d'émissions, une étude globale permettra de mieux appréhender l'ensemble du bâti de la capitale, selon ses caractéristiques architecturales. Afin de tester des dispositifs d'aides et de conseil des particuliers en copropriété, un Programme d'intérêt général de développement durable de l'habitat est mis en place incluant un dispositif de diagnostic, d'accompagnement et de subvention. Pour permettre la « réhabilitation thermique » de 100.000 immeubles en 2050, des dispositifs financiers innovants seront à développer, associant la Région, l'Etat, les professionnels, les propriétaires et le secteur bancaire.

- **L'aménagement**

Dans le cadre de ses compétences d'autorité concédante sur la distribution publique de l'énergie, la Ville développera avec ses concessionnaires (EDF, GDF et CPCU) des projets de réduction des consommations et favorisera le développement des énergies renouvelables.

Pour l'ensemble des nouveaux quartiers aménagés et dans le cadre des dispositions de développement durable, des projets ambitieux permettront de diminuer toutes les émissions de gaz à effet de serre en intégrant des principes d'aménagement « facteur 4 ». Pour les grandes opérations d'aménagement, la Ville vise ainsi un bilan carbone nul.

- **Les transports**

La Ville mettra en œuvre un plan de déplacement de son administration qui, outre un large regroupement de ses infrastructures centrales, prendra toutes les dispositions pour faciliter la mobilité et réduire les déplacements automobiles tant personnels que professionnels. La flotte des véhicules municipaux sera encore réduite. La mutation du parc se poursuivra au bénéfice des véhicules toujours plus innovants. Les expérimentations dans ce domaine devront être évaluées.

Pour l'ensemble des déplacements au sein du territoire, le Plan de Déplacement de Paris voté les 12 et 13 février 2007 fixe des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation dans Paris, en développant les offres de transports alternatifs (transports collectifs, vélo, auto partage, etc.) et en aménageant à leur profit l'espace public. Incitation et soutien seront aussi apportés aux entreprises pour développer des plans de déplacements internes. Les véhicules les moins polluants seront encouragés. Des restrictions élaborées en concertation viseront les véhicules les plus polluants. Les déplacements professionnels seront facilités.

- **La consommation**

L'administration développe un référentiel d'achat responsable qui intègre toute la durée de vie des produits. La Ville s'associe aux associations d'environnement et de consommateurs World Wildlife Fund (WWF) et Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) pour créer un outil d'information pour les collectivités sur la qualité environnementales des produits les plus utilisés dans les commandes publiques.

L'approvisionnement des crèches en alimentation biologique, mais aussi en produits de saison et de proximité sera développé. La rationalisation des livraisons sera par ailleurs renforcée. Pour les cantines professionnelles et des écoles, des objectifs similaires sont fixés.

- **Les déchets**

Depuis 2001, la Ville de Paris a amélioré la gestion des déchets avec la collecte sélective dans tous les arrondissements. Depuis 2005, la Ville élabore un plan de prévention déchets dont l'objectif principal est de réduire la production de déchets de 5% en 5 ans. On peut viser dans le cadre du plan climat une réduction de 15% d'ici 2020. Cet objectif implique des changements de comportements de consommation et de tri des déchets, le développement de la culture du réemploi, l'amélioration des pratiques professionnelles et une meilleure valorisation des déchets. Le SYCTOM développera également des projets de méthanisation des déchets.

- **Les activités économiques**

Le gisement d'emplois que peut générer la lutte contre le changement climatique est important. Il concerne plusieurs branches professionnelles. La Ville s'engage à les accompagner en vue de favoriser la création d'emplois.

Le développement de pôles d'entreprises, des éco-industries, d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, liés à la problématique climatique, sera notamment soutenu.

La Ville engage des conventions partenariales avec les acteurs concernés, et propose de mener des discussions approfondies avec le secteur bancaire, mais aussi avec la Région Ile de France et l'Etat, pour la mise en place d'outils financiers spécifiques et innovants.

Concernant le tourisme, les émissions très importantes dues aux transports aériens de ce secteur, majeur pour l'activité économique de la capitale, mettent en lumière sa vulnérabilité potentielle face au défi climatique.

La Ville va travailler avec les professionnels du tourisme de loisirs et d'affaires pour aller vers un tourisme durable.

- **Une stratégie d'adaptation du territoire de Paris au changement climatique**

Parallèlement à une stratégie offensive de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, cœur du Plan Climat, le réchauffement climatique étant déjà sensible, il est nécessaire de se préparer et de s'adapter.

Pour faire face aux épisodes de canicule, les stratégies développées depuis 2003 portent sur l'information et l'accompagnement des populations les plus exposées. Un partenariat sera mis en place avec les professionnels du confort d'été. Quant au Plan de prévention des risques d'inondation, de nouvelles propositions sont formulées pour le compléter.

Les 32 ha d'espaces verts nouveaux plantés durant la mandature, la végétalisation active de l'espace public, des toits ou des murs et l'émergence des nombreux jardins partagés concourent aussi au confort des habitants lors des pics de chaleur et aident à la résorption des eaux excédentaires lors d'épisodes pluvieux importants.

Plus globalement concernant les émissions de gaz à effet de serre de la capitale qui ne pourront être évitées, des compensations seront prévues par le financement de projets d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de plantation forestière avec les pays en voie de développement. Un projet de plantation d'envergure sera ainsi mis en œuvre, qui fait l'objet d'une convention avec l'AIMF présentée à ce même Conseil de Paris.

- **La mise en œuvre du Plan Climat Parisien**

Afin de renforcer l'implication et la synergie entre les acteurs du territoire, la Ville est à l'initiative de la constitution d'un *Club Climat*.

Une Agence parisienne du climat va permettre de concrétiser la collaboration des acteurs publics (communes, Région Ile-de-France et ADEME) mais aussi avec les acteurs privés en intégrant le monde économique et en particulier les fédérations professionnelles. Pour aller vers les habitants, elle intégrera le réseau existant des Espaces Info-Energie que la Ville s'engage à soutenir et promouvoir.

- **La communication et la sensibilisation**

Pour une évolution en profondeur des comportements, afin de développer une véritable culture commune de l'enjeu énergétique et de l'éco-citoyenneté tous les supports de communication de la Ville seront exploités tant en interne, vers les 46 000 employés, que vers les Parisiens. Chaque année, des campagnes d'information seront lancées et des partenariats avec des associations seront mis en place. La politique de sensibilisation vers les 20.000 scolaires parisiens accueillis dans les structures d'éducation à l'environnement de la Ville permettra de mettre en évidence le rôle que chacun peut y jouer.

- **Les prix et autres dispositifs**

La Ville propose d'élaborer avec les entreprises volontaires une charte des bonnes pratiques limitant les gaz à effet de serre de leurs activités. Elle permettra aux usagers d'identifier ceux qui s'engagent dans la lutte contre le changement climatique.

Pour les très petites et moyennes entreprises, un prix Développement Durable intègre déjà des critères concernant la lutte contre le dérèglement climatique. La Ville décide en outre de créer un prix "facteur 4" exclusivement basé sur les critères du changement climatique, destiné à récompenser des réalisations particulièrement performantes.

Enfin, des travaux de recherche axés sur la connaissance et les impacts locaux de ce dérèglement seront soutenus.

- **Dispositifs de suivi et inscription budgétaire**

Une cellule interne Plan Climat pérenne sera créée pour assurer la mise en œuvre et l'évaluation en termes techniques et financiers des politiques climatiques. Elle travaillera en étroite collaboration avec l'Agence parisienne du climat. Elle en rendra compte à un comité de pilotage d'élus garant de la réussite du Plan.

Un Bilan Carbone™ sera réalisé tous les 5 ans afin de suivre le niveau des émissions, mais aussi d'affiner ou modifier les stratégies d'actions.

Une instance citoyenne de suivi du Plan Climat sera mise en place dans le prolongement de la large concertation menée pour l'élaboration du Livre Blanc.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver le Plan Climat de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris